







### Site Natura 2000 FR7200699 « Grottes du Trou Noir »

Bílan de l'anímatíon



illustrations : Christophe Aubert

2012

Structure animatrice:









## Site Natura 2000 Grottes du Trou Noir

# **COPIL du 07 février 2013 Sauveterre de Guyenne**











## Ordre du jour du COPJL – 2ième année de l'animation

Présentation succincte

Actions entreprises en 2012:

Connaissance du site

Gestion des habitats

Refonte de la charte Natura 2000

Examen de la proposition

Vote

Plan Agro-environnemental

Examen de la proposition

Vote

Mise en cohérence du site avec celui du Dropt Synthèse de l'état d'avancement de l'animation











#### Site Natura 2000 FR7200699 « Grottes du Trou Noir »

Document d'Objectifs validé en 2010

Animation portée par l'Etat – 2<sup>ième</sup> année de l'animation

Site d'intérêt international pour la reproduction des chauve-souris 5 espèces recensées

2 particulièrement remarquables







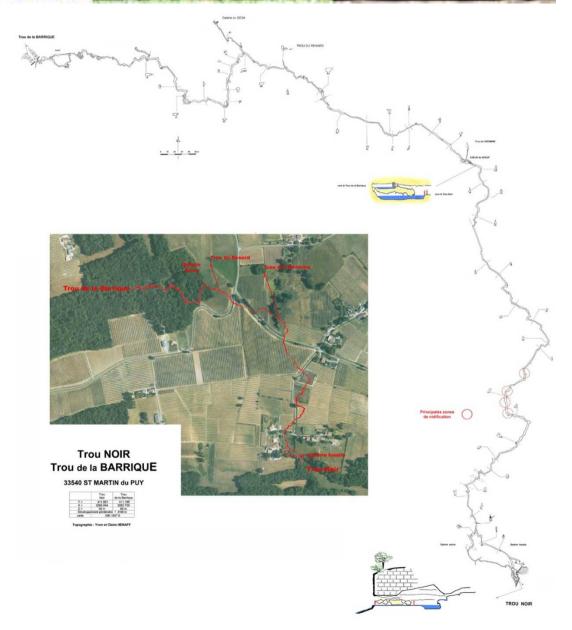


#### Connaissance du site

Gestion des habitats Sensibilisation et valorisation

#### Topographie de la grotte

Comité départemental de Spéléologie de Gironde







#### Connaissance du site

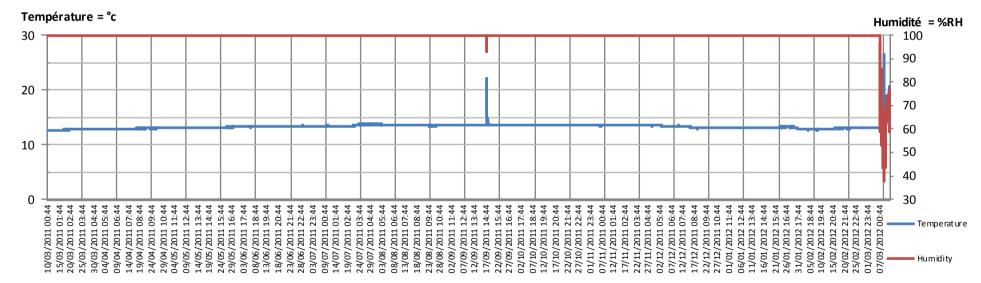
Gestion des habitats Sensibilisation et valorisation

#### **Données microclimatiques**

Enregistrer les conditions microclimatiques du site :

- Variation de la température
- Variation de l'hygrométrie

Mettre en évidence des changements climatiques en lien avec des activités dans ou à proximité de la cavité

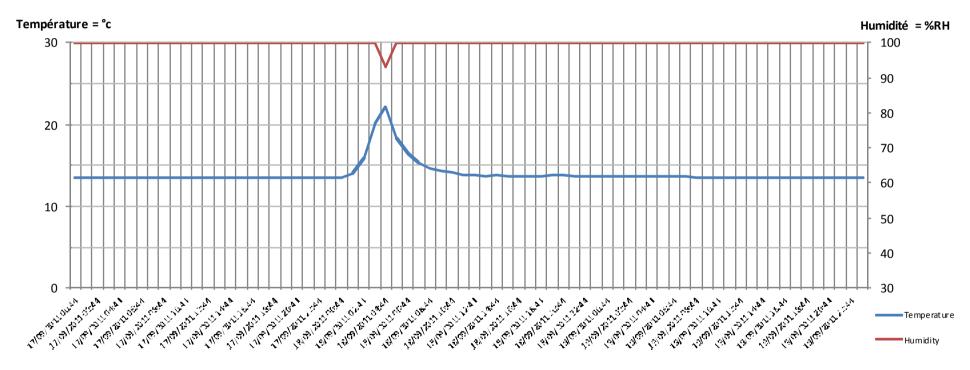






#### Connaissance du site

Gestion des habitats Sensibilisation et valorisation



Incident majeur dans la nuit du 17 au 18 septembre 2012.
 feu de camp dans ou à proximité de la cavité





#### Connaissance du site

Gestion des habitats Sensibilisation et valorisation

# 300

#### Cartographie des propriétaires

Commune	Parcelles	Propriétaires
Saint Martin du Puy	1 181	89
Saint Martin de Lerm	344	49
TOTAL	1 525	138

- Morcellement important du foncier (surface cadastrale moyenne de 0,11 ha)
- Faible nombre de propriétaires (138).



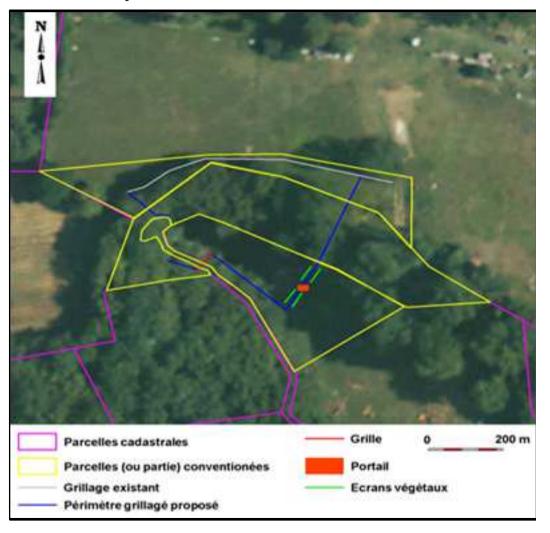


Connaissance du site
Gestion des habitats
Sancibilisation et valorisation

Mise en place d'un périmètre de protection au Trou Noir et pose de panneaux d'information

Pose de 118 ml de clôture Pose d'un portail Pose d'une grille bareaudée Pose de 2 panneaux d'information Plantation d'écran végétaux

12 195 euros







Gestion des habitats





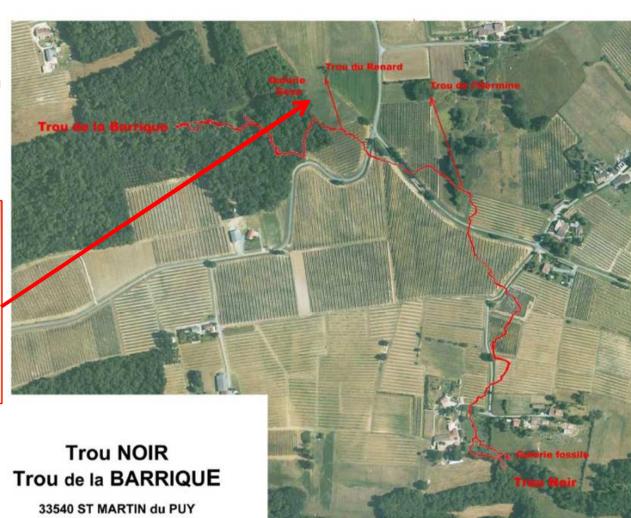


Connaissance du site

#### Gestion des habitats

Sensibilisation et valoris





	Trou Noir	Trou de la Barrique
Y=	411.931	411,196
X =	3265.044	3265.739
2.0	50 m	60 m
Dévelops	pement pénétrabi	e = 2160 m
carte	IGN	1637 E

Topographie: Yvon et Claire HENAFF







Modifications sur la partie présentation

#### Modification générale :

- Simplification de la rédaction des parties 1 et 2
- Ajout de la rubrique d'éxonération fiscale dans la partie réservée aux engagements par grands types de milieu
- Ajout des habitats et des espèces ciblés par les engagements par grands types de milieu

Projet de charte N2000
version à la consultation et à la validation du COPIL





## Refonte de la charte Natura 2000

Examen de la proposition Vote Modification sur la rubrique Milieux forestiers

L'engagement 1 est rédigé comme suit :

Dans le cas de la réalisation de coupes rases en pinède :

Limiter la taille de celles-ci à 0,5 ha.

Dans le cas de projet de coupes rases en forêt de feuillus :

Se rapprocher systématiquement de l'animateur du site, pour qu'il préconise des actions d'évitement ou de réduction d'impact

Projet de charte N2000
version à la consultation et à la validation du COPIL





## Ajout de la rubrique concernant les recommandations de portée générale par activités :

- Prendre connaissance de la réglementation en vigueur relative à mon activité et la respecter.
- Ramener avec soi tous ses déchets (organiques ou inorganiques) ou jeter dans une poubelle
- Éviter de sortir des sentiers et des chemins, respecter le balisage existant et ne pas créer de nouveaux sentiers
- Avoir un comportement discret (pas de perturbations sonores ou lumineuses)
- Respecter l'activité des professionnels (gestionnaires, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs...)
- Respecter la propriété privée et informer systématiquement le propriétaire de votre venue sur son terrain
- Informer les membres de son organisation des enjeux présents sur le site Natura 2000 et des actions mises en place et inciter à leur respect
- Informer les mandataires ou prestataires des engagements souscrits dans le cadre de la charte afin que ceux-ci s'y conforment.
- Collaborer à la réalisation d'opérations de gestion du site lorsque cela est possible, et selon des modalités devant être définies au cas par cas, avec la structure animatrice du site Natura 2000.
- Participer, si possible, aux actions de concertation et de communication développées par l'animateur du site.

## Refonte de la charte Natura 2000

#### Examen de la proposition

#### Ajout de la rubrique activités agricoles :

	Engagements Engagements								
E_AGR_1:	Ne pas détruire les prairies (pas de retoumement, de boisement volontaire, de nivellement, de drainage)	Contrôle sur place de la non destruction des habitats.							
	Maintenir les éléments fixes (haies, fossés, arbres isolés)	Contrôl e sur place							
E_AGR_3:	Ne pas introduire ou disséminer d'espèces végétales envahissantes (Cf. annexe 1)	Contrôle sur place							

#### Recommandations

#### Pour les éleveurs :

Eviter l'utilisation des vermifuges, tels que les molécules antiparasitaires de la famille des ivermectines, ainsi que les molécules phénothiazine, coumaphos, ruélène, pipérazine, dichlorvos.

Privilégier, pour les animaux, des molécules antiparasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (coléoptères et diptères coprophages) : benzimidazoles, imidathiazoles, saliucylanilides, isoquinoléine. En cas d'utilisation de l'ivermectine, le traitement des animaux est à réaliser de préférence un mois avant la mise à l'herbe.

#### Pour les exploitants de foin :

- Privilégier une fauche tardive des talus
- Réaliser les récoltes ou fauche de manière centrifuge (du centre vers l'extérieur de la parcelle) pour permettre à la faune de fuir

#### Pour les viticulteurs :

Maintenir des bandes enherbées entre les rangs de vigne, de cultures et dans les vergers

#### Pour tous les exploitants :

- Limiter les apports de produits phytosanitaires et de fertilisants (amendement et engrais)
- Limiter les intrants dans les points d'eau, en particulier proscrire l'utilisation d'herbicides

## Refonte de la charte Natura 2000

Examen de la proposition Vote

#### Ajout de la rubrique activités sylvicoles

Engagements								
E_SYL_1:	Laisser sur pied des arbres à cavités abritant la faune et quelques bois morts (au sol et/ou sur pieds)	Contrôle sur place						
E_SYL_2:	Ne pas introduire ou disséminer d'espèces végétales envahissantes	Contrôle sur place						

- Remplacer le débroussaillage mécanique lourd par un débroussaillage manuel plus sélectif et plus respectueux du site
- Préserver un aspect paysager attrayant, et limiter les impacts sur les habitats et espèces
   d'intérêt communautaire présents
- Préserver les boisements matures et sénescents
- ► Eradiquer toute espèce végétale exogène et/ou envahissante (ex: mimosa, robinier, etc...)
- Utiliser des huiles biodégradables pour les machines (débroussailleuse, tronçonneuse, élagueuse)

#### Ajout de la rubrique activité pédestre :

	<b>Engagements</b>								
E_APE_1:	Avertir la structure animatrice des éventuels aménagements de loisirs prévus et des projets de manifestations sportives ou de loisirs	Lettre du pétitionnaire à la structure animatrice							
E_APE_2:	Demander l'expertise technique à la structure animatrice avant la création de nouveaux sentiers, afin de s'assurer que l'itinéraire ne traverse pas de milieux naturels patrimoniaux et qu'il n'est pas dangereux.	Support écrit du pétitionnaire à la structure animatrice							

#### to dia non de marcin

- Respect de la charte du randonneur
- Signaler rapidement à la structure animatrice ou aux gestionnaires du site d'éventuelles dégradations des sentiers et chemins (déchets...).

Recommandations

Informer les adhérents sur les enjeux biologiques du site Natura 2000.



#### Ajout de la rubrique activité spéléologique :

	<b>Engagements</b>							
E_SPE_1:	Ne pas organiser d'activités spéléologiques dans la grotte du Trou Noir du 1° Avril au 30 Aout.	Contrôle sur place						
E_SPE_2:	Utiliser des lampes électriques en remplacement de l'utilisation de l'acéthylène.							
E_SPE_3:	Informer ses adhérents de la nécessité de protéger les chauves-souris et des règles de bonne conduite à suivre pour limiter les dérangements	Contrôle sur place						
Partager avec la structure animatrice du site les constatations de présence de chauves-souris								
E_SPE_5	Ne pas créer de nouveaux chemins d'accès aux grottes							

- Respecter la charte éthique des spéléologues :
- Signaler rapidement à la structure animatrice ou aux gestionnaires du site d'éventuelles dégradations sur le site ou utilisation abusives ou dangereuses des carrières (déchets, visites...).
- Informer les adhérents sur les enjeux biologiques du site Natura 2000.

Ajout de la rubrique activité naturaliste :

- Partager avec la structure animatrice du site les constatations de présence de chauves-souris ou d'espèces remarquables.
- Informer ses adhérents de la nécessité de protéger les chauves-souris et des règles de bonne conduite à suivre pour limiter les dérangements.

Ajout de la rubrique activité cynégétique :

- Partager avec la structure animatrice du site les constatations de présence de chauves-souris ou d'espèces remarquables.
- Informer ses adhérents de la nécessité de protéger les chauves-souris et des règles de bonne conduite à suivre pour limiter les dérangements.

## Refonte de la charte Natura 2000

#### Examen de la proposition

#### Ajout de la rubrique activités des collectivités territoriales :

	<b>Engagements</b>						
E_CT_01:	Ne pas réaliser de désherbage chimique des fossés, bords de route, ponts et autres espaces publics sur l'ensemble du site, ainsi que sur les secteurs limitrophes	Contrôle	sur				
E_CT_02 :	Limiter l'entretien des bords de route et des parcelles à deux fauches par an, l'une en période hivernale avant le 15 février et l'autre en été après le 15 juin	Contrôle	sur				
L_C1_02 .	période hivernale avant le 15 février et l'autre en été après le 15 juin	place					
	Pacammandations						

- Sensibiliser et informer les utilisateurs du service public de la démarche Natura 2000 et des enjeux spécifique du site du Trou Noir :
  - En affichage en mairie : documents en accès libres ;
  - Par la divulgation d'article ou d'information spécifique à Natura 2000 dans le bulletin municipal (au moins une fois par an);
  - La création d'un lien internet sur le site de la mairie à destination de la page spéciale Internet du site.
- Favoriser et faciliter la tenue des différentes réunions organisées par l'animateur : COPIL, réunion de sensibilisation, animation...
- Veiller à la sécurité publique et sanitaire aux abords des carrières en informant régulièrement les propriétaires et les utilisateurs du site : lettre, bulletins d'information, support numérique...
- Faire participer l'animateur du site à tous les schémas ou actions pouvant avoir des répercussions sur la conservation du site
- Informer l'animateur du site des actions entreprises au niveau des carrières : visite, intervention...
- Aider à la mise en œuvre des actions de conservation (promotion du support Natura 2000 ; recherche de financements : appui administratif ou technique )





## Refonte de la charte Natura 2000

Examen de la proposition

Vote







#### Actuel PAE validé au COPIL 2011, puis avalisé par la CRAE en 2012

Code mesure	Nom de la mesure	Montant annuel	Objectifs
AQ_TROU_GC_	Convertir des terres arables en prairie	251 € / ha / an	1,5 ha
01	temporaire		
AQ_TROU_HE_	Gestion des prairies par fauche ou	227 € / ha / an	2 ha
01	pâturage tardif		

**♦** Mesures peu attractives

Mesures ne répondant pas aux attentes des exploitants

> Peu de plus values pour le site







Projet de PAE pour 2013, en concertation avec les exploitants :

Code mesure	Nom de la mesure	Montant annuel	Objectifs
AQ_TROU_GC_02	Convertir des terres arables en prairie temporaire  COUVER_06: Création et entretien d'un couvert herbacé  SOCLE_H01: Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe  HERBE_03: Absence totale de fertilisations minérales et organiques sur prairies et habitats remarquables  HERBE_06: Retard de fauche sur prairies ou habitats remarquables	548 € / ha / an	2,5 ha
AQ_TROU_HE_02	Gestion des prairies par fauche tardive et absence d'apport chimique  SOCLE_H01 : socle relatif à la gestion des surfaces en herbe  HERBE_03 : Absence totale de fertilisations minérales et organiques sur prairies ou habitats remarquable  HERBE_06 : Retard de fauche sur prairies ou habitats remarquables	390 € / ha / an	4,5 ha







Vote





## Mise en cohérence avec le DOCOB du Dropt



#### Proximité des sites

♥ interactions

**\$** complémentarité fonctionnelle

spiral complémentarité sur l'état de conservation des espèces et des habitats





Code de l'action	Dénomination		Avar	Object opération el		Objectif de conservation	
GH1	Mise en place d'un périmètr protection au Trou Noir et p panneau d'information		En cours pour panneau Trou prévu 1° sem	ı de la Barrique,	Assurer l tranquilli et la		
GH2	Mise en place d'un périmètr grille à chiroptères au Trou ( Barrique et pose d'un panne d'information	de la	Plus d'actuali	s d'actualité			Conserver les
GH3	Création et restauration de o ou de landes		Favoriser	^	espèces d'intérêt		
GH4	Travaux d'abattage ou de ta enjeux de production	ille sans	Contact pris		des territoire de chass	S	communautair e et
GH5	Reconversion de terres arab herbages extensifs	econversion de terres arables en erbages extensifs			préférenti ement		
GH6	Reconversion de terres arab prairies temporaires	Contact pris	Contact pris		utilisés par les chauves-		
GH7	Gestion extensives de la prairie par la fauche ou le pâturage		Contact pris		souris	/es-	
A.,,,,	Pour le niveau de priorité :		aire (niveau	Secondaire ( 2)	niveau		Tertiaire (niveau 3)
Avec	Pour le niveau d'avancement :	Finalis	é	En cours			Non lancé





Code de l'action	Dénomination				ncen	nent	Objectif opérationnel			Objectif de conservati on	
SE1	Suivi des populations de chauves-souris						Suivre et connaitre les colonies			Assurer le	
SE2	Détermination id	dentifi	cation des				de chauves-souris	sur		suivi du	
(HC)	espèces de grand	ds / pe	etits murins				l'ensemble du cycl	e bic	logique	site afin	
SE3	Relevé topograph	iques	de la traversée					d'évaluer			
CE4	Suivi de l'évolution des habitats										
SE4	d'espèces sur le s	ite					d'espèces du site	ite		la	
SE5	Evaluer la conservation des espèces et						Evaluer la conserv	ation	des	conservati	
3E5	des habitats						espèces			on des	
	Evaluer la fréquer	ntatio	n du site				Evaluer la fréquent	atio	n du site	espèces	
	Pour le niveau		Dui suitsius / sives	. 1\		C	daina (niveau 2)		Tautiaina	(nivene 2)	
A	de priorité :		Prioritaire (niveau	au 1)		Secon	daire (niveau 2)		Tertiaire	(niveau 3)	
Avec	Pour le niveau		I. /		En co		ours		,		
	d'avancement :		Finalisé				Nor		ivon lanc	on lancé	





Code de l'action	Dénomination		Avancement	Objectif opérationnel	Objectif de conservation
VA1	Mise en place de la sensibilisation l'utilisation des vermifuges		Mettre en place de la sensibilisation vis-à-vis de l'utilisation type Ivermectine	Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces	
Augo	Pour le niveau de priorite :		e (niveau 1)	Secondaire (niveau 2)	Tertiaire (niveau 3)
Avec	Pour le niveau d'avancement :	Finalisé		En cours	Non lancé



## Synthèse d'avancement

T. PERSONAL PROPERTY.	THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAM	-/-		THE RESERVE	A COLOR		
Code de l'action	Dénomination		Avancement	Objectif opérationnel	Objectif de conservation		
AN1	Identification des ayant-droits						
AN2	Information et communication sur les mesures						
AN3	Identification des besoins financiers		Préparer la mise en				
AN4	Rédaction / mise à jour du PAE			œuvre du	Animer l'applicatio n du Document d'Objectifs		
AN5	Rédaction de la charte			Document			
AN6	Prise de contact avec les ayant-droits			d'Objectifs			
AN7	Diagnostic des parcelles						
AN8	Proposition de contrats						
AN9	Aide au montage de dossier						
AN10	Suivi de l'instruction			Mettre en			
AN11	Aide à la mise en œuvre technique			œuvre des			
AN12	Suivi de la consommation financière et consolidation des b	oesoins		mesures contractuell			
AN14	Ingénierie financière			es			
AN15	Elaboration du cahier des charges techniques						
AN16	Conduite d'opération						
AVEC	le niveau de priorité : Prioritaire (niveau 1) le niveau d'avancement : Finalisé	Secon En co	daire (niveau 2) urs	Terti Non	aire (niveau 3) lancé		





Code de l'action	Dénomination	Avancemo	ent	Objectif opérationnel		Objectif de conservation	
AN13	Intégration de l'enjeu chiro dans les documents de planification			Veiller à la prise en compte des territoires de chasse des chiroptères lors de la rédaction du Document d'Objectifs du site FR7200692 « Réseau hydrographique du Dropt »  Mettre en œuvre des mesures hors contrat			
						Animer l'application du Document	
AN17	Bilan et évaluation des actions du contrat			Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan		d'Objectifs	
AN18	Préparation et animation du comité de pilotage						
AN19	Coordination des avis techniques						
AN20	Participation à la démarche d'évaluation des incidences						
AN21	AN21 Mise à jour du DOCOB						
Avec Pou	(niveau 1)		Secondaire (niveau 2) En cours		ertiaire (niveau 3) on lancé		







#### Aménagement foncier rural sur la commune de Saint Martin du Puy

sinstabilité de la propriété foncière

dimension Natura 2000 (étude d'incidence, information auprès des nouveaux propriétaires...)







